



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Monitorage FINMA des risques 2019

Sommaire

3 Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

4 Principaux risques

- 4 Faiblesse persistante des taux d'intérêt
- 5 Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire
- 7 Cyberrisques
- 8 Abandon du LIBOR
- 8 Blanchiment d'argent
- 9 Accès aux marchés

10 Focalisation de la surveillance de la FINMA

12 Risques et tendances à long terme : les risques climatiques

Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

Autorité de surveillance étatique indépendante, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a le mandat légal de protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation, la compétitivité et la viabilité de la place financière suisse.

Au centre de son activité figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci doit garantir que les établissements financiers assujettis restent, au vu des possibles risques, stables et prospères. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation des assujettis en matière de risques. Sur cette base, elle oriente ses priorités de surveillance pour l'avenir.

Cette année, la FINMA publie pour la première fois un monitoring des risques. Celui-ci n'était jusqu'ici qu'un instrument de travail interne. A l'avenir, il paraîtra sur une base annuelle. Ainsi, la FINMA entend participer à rendre la manière dont elle remplit ses missions légales plus claire pour les assujettis et le public.

Le monitoring des risques offre un aperçu des principaux risques actuels, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. Il met en outre en lumière une tendance choisie qui pourrait influencer à long terme le marché financier suisse. De plus, le rapport décrit, sur la base des risques, les accents donnés à l'activité de surveillance de la FINMA.

Actuellement, la FINMA voit six risques principaux pour ses assujettis et la place financière suisse : la faiblesse persistante des taux d'intérêt, une possible correction sur les marchés immobilier et hypothécaire, les cyberattaques, un abandon non ordonné des taux de référence LIBOR, le blanchiment d'argent et un accès difficile aux marchés étrangers. Parmi les principaux risques à long terme que la FINMA a identifiés, le présent rapport traitera de manière plus approfondie des risques financiers liés au changement climatique.

Remarque

La liste des risques et priorités de surveillance mentionnés n'est nullement exhaustive. Il existe d'autres risques qui n'ont pas été cités mais qui peuvent être, ou devenir, très importants. Le présent rapport ne doit pas être pensé comme base pour des décisions en matière de placements.

Principaux risques

Dans son activité de surveillance, la FINMA suit une approche orientée sur les risques. L'intensité de sa surveillance s'aligne, d'une part, sur les risques tels qu'encourus par les acteurs des marchés financiers et, d'autre part, sur les risques primaires qui résultent de l'environnement général. Ci-après sont décrits les six principaux risques, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis et la place financière suisse à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans.

Faiblesse persistante des taux d'intérêt

Le bas niveau persistant des taux d'intérêt à court, moyen et long termes tant en Suisse que dans l'Union européenne (UE) influence négativement la rentabilité des assujettis. Cette situation augmente le risque de bulles ainsi que de corrections soudaines des prix et remet, potentiellement mais fondamentalement, en question certains modèles d'affaires. La FINMA continue d'accorder toute son attention aux risques de taux.

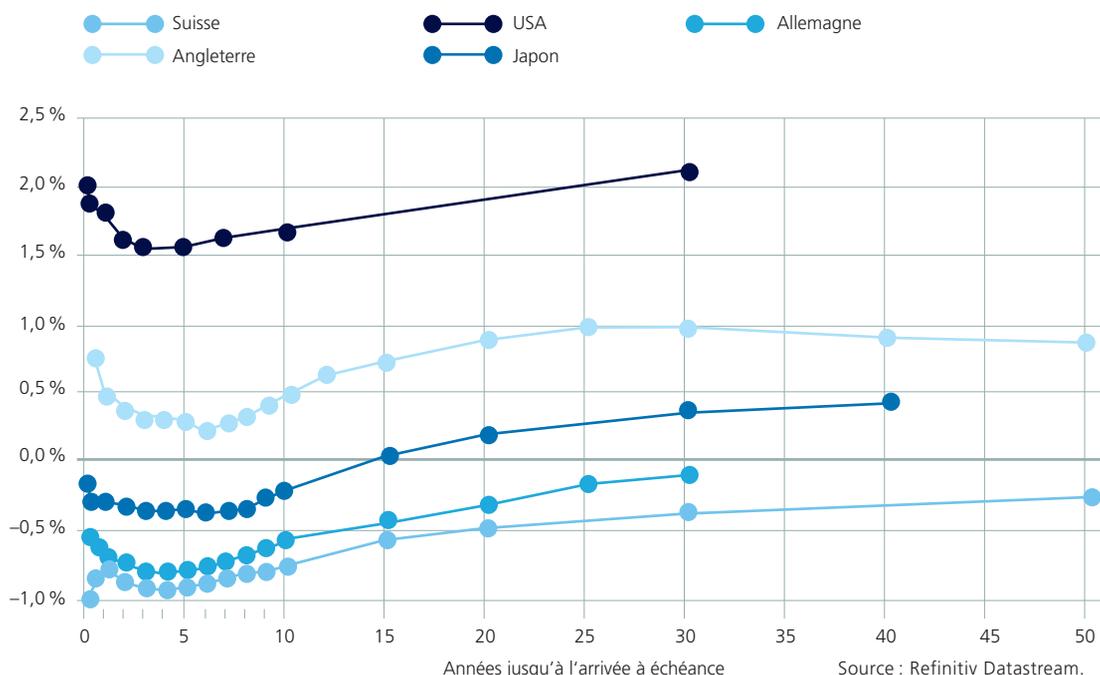
Depuis 2011, les taux sont négatifs sur le marché monétaire suisse. Au début, seules les échéances à court et moyen termes étaient concernées. Mais, depuis fin juillet 2019, les taux négatifs touchent toutes les échéances jusqu'à 50 ans. Les taux hypothécaires ont

atteint, au cours de l'année 2019, des niveaux historiquement bas. Les conséquences potentielles de la faiblesse persistante des taux d'intérêt concernent trois domaines en particulier :

- Rentabilité : la faiblesse persistante des taux d'intérêt et l'aplatissement de la courbe de taux peuvent conduire à une moindre rentabilité des banques étant donné la baisse des marges d'intérêt. Le graphique ci-dessous montre les courbes de taux au 30 septembre 2019 pour différents marchés : en Suisse, les taux sont négatifs sur toutes les échéances et sont relativement les plus bas. Aux Etats-Unis, les taux s'inscrivent sur les différentes durées dans une fourchette comprise entre 1,5 % et un peu plus de 2 %.

Courbes de taux pour les emprunts d'Etat

au 30 septembre 2019, en % par an



- Comportement des clients : la faiblesse persistante des taux d'intérêt pourrait inciter les banques à appliquer des intérêts négatifs à de larges catégories de clients. Il est difficile d'évaluer quelles en seraient alors les conséquences sur le comportement des clients. Cela pourrait cependant menacer des dépôts de clients jusqu'ici stables comme sources de financement.
- Modèle d'affaires : si les taux devaient stagner sur un très long terme à un niveau aussi bas qu'aujourd'hui, cela représenterait un risque pour certains modèles d'affaires. Cela vaut en particulier pour les banques qui ont fondé leur activité sur les opérations d'intérêts et sur l'assurance-vie. Aujourd'hui déjà, différents prestataires d'assurance-vie ont retiré du marché des produits avec des garanties à long terme, car leur conception ne pouvait plus être rentable. Il existe le risque que les mesures jusqu'ici prises par les établissements financiers pour maintenir leur rentabilité ne soient plus suffisantes.

Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire

La forte augmentation des vacances dans les immeubles résidentiels de rendement et l'activité de construction toujours soutenue ont accentué les risques sur les marchés immobilier et hypothécaire suisses. Les crises passées ont montré que les établissements financiers qui constituaient leurs engagements dans la phase tardive d'un cycle conjoncturel étaient particulièrement exposés aux risques résultant du ralentissement économique qui s'ensuivait.

Les taux négatifs font peser un risque de formation de bulle sur plusieurs catégories de placement, notamment sur le marché immobilier. L'éclatement soudain d'une bulle peut avoir des conséquences notables pour le marché financier, surtout quand les actifs ont été financés par des capitaux étrangers. Cela concerne avant tout le marché immobilier. A cause de la faiblesse persistante des taux, les investisseurs cherchent toujours plus de placements proposant des rendements élevés. Ils investissent donc fortement dans l'immobilier, et ce, alors même que le nombre de logements vacants augmente et que les loyers baissent. Ils prennent donc le risque de rendements initiaux toujours plus bas et stimulent les prix immobiliers à la hausse. Ce faisant augmente aussi le risque que, en cas de remontée des taux, les estimations chutent significativement et que les conditions de nantissement par des financements tiers ne soient plus respectées. Cela se répercuterait négativement sur la dotation en fonds propres des prêteurs. En outre, l'activité soutenue de construction d'une part et le déclin du solde migratoire d'autre part conduisent à une offre excédentaire dans l'immobilier résidentiel. Le taux de vacance des logements locatifs atteint, avec des différences selon les régions cependant, des niveaux records (cf. graphique page suivante), ce qui fait pression sur les loyers et donc sur les rendements. Par conséquent, les déséquilibres s'accroissent, comme les risques de futures chutes substantielles de prix dans le domaine des immeubles de rendement. Pour les logements à usage personnel en revanche, le taux de vacance est resté relativement constant durant les dernières années. La problématique d'une offre excédentaire est moins prégnante dans ce segment.

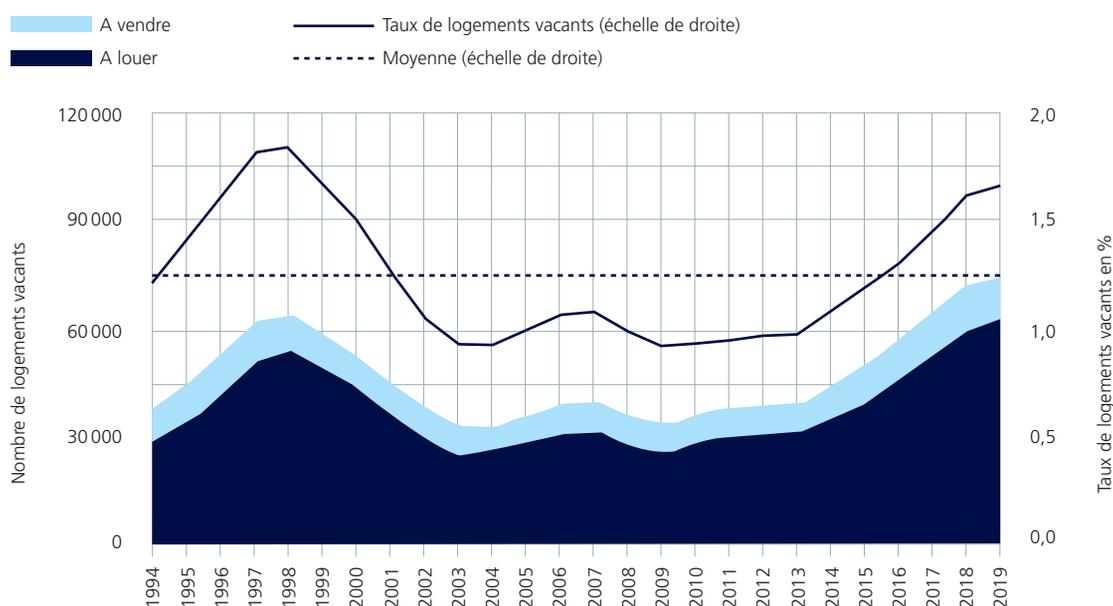
Principaux risques

Les conséquences d'une crise immobilière et de fortes corrections des prix pourraient être importantes :

- Défaillances accrues en matière de crédit : une stagnation de la demande en logements locatifs conduit à une offre excédentaire. Le taux de vacance augmente et les loyers sont sous pression, de telle sorte que les rendements des investisseurs baissent. Conséquence : des défaillances en matière de crédit seraient à attendre, lesquelles devraient être absorbées par les fonds des banques.
- Variations dans la fortune liée des assurances : outre le secteur bancaire, les assurances sont aussi concernées par la baisse des prix de l'immobilier. Comme les actifs de la fortune liée sont comptabilisés à la valeur du marché, un effondrement des prix aurait des répercussions sur la couverture des

engagements actuariels. Les principaux assureurs pourraient être confrontés à des variations dans leur fortune liée de l'ordre de plusieurs milliards de francs. En outre, de potentielles variations des actifs auraient aussi une influence sur les exigences en fonds propres posées aux assureurs : en cas de forte volatilité, ils doivent en effet détenir plus de fonds propres selon les calculs de la solvabilité prévus par le Test suisse de solvabilité (SST).

- Pertes d'évaluation pour les fonds immobiliers : une baisse des prix de l'immobilier aurait aussi des conséquences directes sur les bilans et sur les comptes de résultat des fonds immobiliers investis à l'étranger. Une baisse de la valeur vénale se manifesterait par des pertes d'évaluation. En contrepartie, les taux d'endettement augmenteraient.



Source : Office fédéral de la statistique, dénombrement des logements vacants, 9 septembre 2019.

Cyberrisques

Les technologies de l'information et de la communication sont fortement, et toujours plus, connectées et donc interdépendantes, ce qui est synonyme pour les établissements financiers suisses de vulnérabilités aiguës. Par exemple, si des systèmes informatiques venaient à dysfonctionner notamment suite à des cyberattaques, cela pourrait nuire à la disponibilité de services et fonctions critiques. Selon le type de cyberattaques, cela pourrait avoir des répercussions non seulement sur les établissements financiers, mais aussi sur le bon fonctionnement de la place financière suisse dans son ensemble.

Le nombre et l'intensité des cyberattaques augmentent fortement. On observe par exemple une hausse continue de la cybercriminalité dans le domaine des maliciels et une flambée de l'espionnage. En outre, les cybersabotages d'infrastructures critiques et la diffusion d'informations volées constituent de potentielles excroissances de ces activités. Les cybercriminels sont

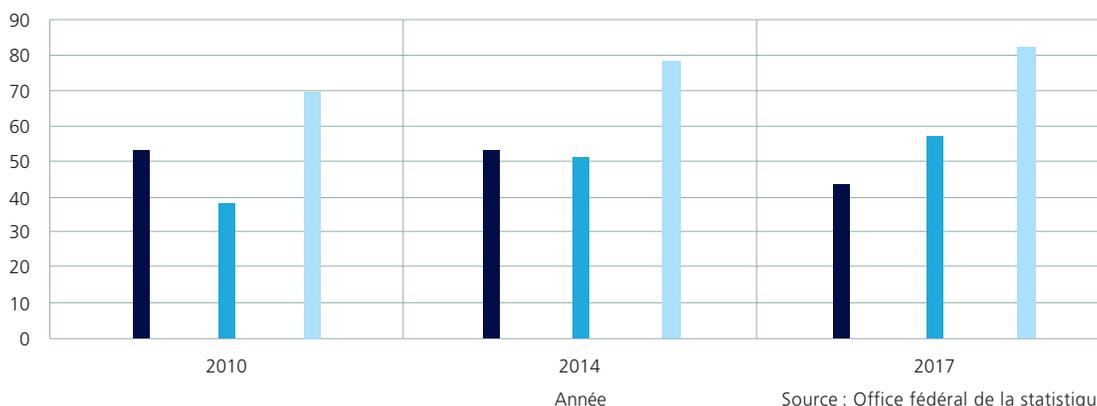
de plus en plus professionnels et de mieux en mieux organisés. Cela rend d'autant plus importante une action efficace de lutte et de prévention.

Une cyberattaque qui atteint son but peut avoir des conséquences graves pour le bon fonctionnement de la place financière suisse. Par exemple, une cyberattaque pourrait, selon les circonstances, retarder, voire rendre impossible la fourniture de prestations de services financiers. Les établissements proposant des prestations de relais (comme les infrastructures des marchés financiers, les prestataires critiques des principaux systèmes de technologie de l'information pour la place financière ou les établissements financiers d'importance systémique) sont particulièrement importants pour le bon fonctionnement des marchés financiers. Une cyberattaque réussie sur un tel établissement pourrait nuire tant à d'autres établissements financiers qu'à l'économie nationale suisse. Les dommages en termes de réputation seraient considérables et la confiance dans la place financière s'en trouverait mise à mal.

Types de paiement pour livraisons et achats en ligne, évolution

En % des cyberconsommateurs (achat au cours des douze derniers mois)

■ Bulletin de versement ■ E-banking ■ Carte de crédit



Abandon du LIBOR

Le recours aux taux de référence LIBOR reste très répandu concernant les instruments financiers. Un manque de préparation à l'abandon des taux de référence LIBOR (prévu pour fin 2021), y compris du LIBOR en francs suisses, constitue donc un risque essentiel.

Dans le cadre de son activité de surveillance, la FINMA a identifié trois risques spécifiques en relation avec un abandon des taux de référence LIBOR : risques juridiques, risques de valorisation et risques d'impréparation opérationnelle. Les risques juridiques résultent surtout de la nécessité d'adapter les contrats qui se fondent sur un taux directeur LIBOR et qui continuent à courir après l'abandon du LIBOR, car ces adaptations pourraient engendrer des différends juridiques avec les clients. Les risques de valorisation résultent principalement du passage du LIBOR aux taux d'intérêt alternatifs et aux courbes de taux correspondantes en relation avec des volumes élevés dans les domaines des dérivés et du crédit. Il convient en outre de garantir une bonne préparation opérationnelle. Cela signifie que les systèmes et processus doivent être en mesure de garantir l'ensemble du processus de création de valeur des produits avec des taux d'intérêt de référence alternatifs.

Les conséquences d'un manque de préparation à l'abandon du LIBOR pourraient être considérables. Des entretiens, notamment avec des banques et des sociétés d'audit, ont montré qu'un abandon du LIBOR aurait, en raison de l'importance du volume des affaires concernées et des nombreuses dépendances techniques, des conséquences notables sur les assujettis. Des analyses, se fondant sur des auto-évaluations des établissements demandées par la FINMA, ont en outre indiqué que la plupart des

banques présentaient encore un retard considérable dans la préparation d'un abandon du LIBOR. Enfin, et malgré quelques progrès, le marché se montre encore rétif à utiliser d'autres taux de référence.

Blanchiment d'argent

La place financière suisse est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux lieux de gestion de fortune transfrontière pour des clients privés. Elle est donc particulièrement exposée aux risques de blanchiment d'argent. Des violations du droit de la surveillance pourraient avoir des conséquences négatives sur la réputation des établissements financiers et engendrer des sanctions considérables tant en Suisse qu'à l'étranger. Les grands scandales internationaux de blanchiment d'argent du passé, qui ont aussi éclaboussé la Suisse, explicitent les risques correspondants.

En raison notamment de la baisse des marges, des établissements financiers pourraient décider d'accepter de nouveaux clients financièrement intéressants mais venant de pays émergents présentant de forts risques, notamment en lien avec la corruption. Les derniers scandales mondiaux de corruption et de blanchiment d'argent (par exemple en relation avec le fonds souverain malaisien 1MDB ou les entreprises pétrolières Petrobras au Brésil et PDVSA au Venezuela) ont montré que les risques pour les établissements financiers restaient élevés dans la gestion de fortune transfrontière, bien que de nombreux acteurs aient récemment amélioré leur dispositif de prévention du blanchiment d'argent et identifient mieux les clients suspects qu'ils annoncent ensuite au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Outre des particuliers fortunés qui entrent souvent dans la catégorie des personnes

politiquement exposées, sont souvent impliqués dans des flux financiers liés à des affaires de corruption ou de détournement des entreprises étatiques ou proches du pouvoir ainsi que des fonds souverains. La complexité des structures, notamment en cas de recours à des sociétés de domicile¹, peut augmenter les risques de blanchiment d'argent.

A ces risques « traditionnels » de blanchiment d'argent viennent s'adjoindre de nouveaux risques dans le domaine de la technologie de la *blockchain*² et des valeurs patrimoniales numériques, lesquelles suscitent un intérêt croissant chez les clients. D'un côté, les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficacité du secteur financier ; d'un autre côté, le danger de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme se trouve accentué par un anonymat potentiellement plus grand et la vitesse ainsi que la nature transfrontière des transactions. Des irrégularités au sein des établissements financiers actifs dans le domaine des Fintech pourraient fortement nuire à la réputation de la place financière et freiner les évolutions s'inscrivant dans le sillage de la numérisation.

Accès aux marchés

Les modifications et limitations des régimes d'accès aux marchés dans des pays cibles importants pour les établissements financiers suisses peuvent avoir des répercussions notables sur les rendements de la place financière suisse.

Dans différentes juridictions, il existe une tendance à durcir les conditions d'accès aux marchés pour les prestataires étrangers. Cela s'inscrit dans le contexte de conditions plus contraignantes dans les relations commerciales internationales et des incertitudes liées au Brexit. Cette évolution est synonyme d'insécurité juridique et de risques pour les établissements financiers suisses, ainsi que de frais supplémentaires.

Conséquence de la limitation des services financiers transfrontières, les possibilités commerciales pour les établissements financiers sont potentiellement réduites en Suisse et cela pourrait occasionner une délocalisation de certaines activités, et donc de postes de travail, vers l'étranger. Pour les petits établissements financiers, cette délocalisation pourrait ne pas être opportune et le champ d'activité correspondant s'en trouverait donc remis en question.

La suppression de l'équivalence boursière avec l'UE constitue un changement exemplaire dans l'accès au marché pour la Suisse au niveau européen. En outre, l'UE pourrait durcir ses règles pour l'apport de services financiers transfrontières concernant le suivi actif et passif de clients européens. En raison des négociations en cours entre la Suisse et l'UE, les procédures d'équivalence sont dans l'ensemble aujourd'hui compliquées.

¹ [Rapport du Groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme \(GCBF\) « National Risk Assessment \(NRA\): Risque de blanchiment d'argent associé aux personnes morales », novembre 2017.](#)

² [Rapport du Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme « Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par les crypto-assets et le crowdfunding », octobre 2018.](#)

La FINMA a défini les priorités de son activité de surveillance sur la base des risques décrits ci-avant. En particulier, la FINMA suit les orientations suivantes :

La **situation des taux d'intérêt** est, depuis un certain temps déjà, abordée lors des entretiens que mène la FINMA avec les établissements assujettis à sa surveillance. La FINMA identifie régulièrement les banques particulièrement exposées et organisent avec elles des échanges intenses quant au traitement des risques de taux et à leurs stratégies pour garantir leur rentabilité sur le long terme. Le bas niveau des taux a aussi une influence sur différents secteurs des assurances. La FINMA analysera surtout auprès des prestataires d'assurances-vie le caractère adéquat de leurs réserves. La FINMA observe le niveau des réserves et les possibles conséquences de nouvelles baisses des taux.

Les **marchés immobilier et hypothécaire** aussi sont au cœur de l'activité de surveillance de la FINMA depuis quelques années : tout d'abord, c'était le segment des objets à usage personnel qui concentrait l'attention, alors que maintenant, c'est plutôt le marché des immeubles de rendement et les portefeuilles de crédit qui occupent le devant de la scène. Cela restera ainsi et la FINMA renforcera sa surveillance des établissements financiers qui présentent une croissance particulièrement forte dans les affaires hypothécaires. Concernant les banques, une attention particulière est portée aux développements dans le sous-domaine « *buy to let* », c'est-à-dire à l'acquisition de biens immobiliers par des particuliers à des fins locatives. Celui-ci n'est pas soumis aux nouvelles

règles de l'autorégulation renforcée des banques. Dans la gestion de fortune, la FINMA analysera de près avant tout la gestion des risques pour les fonds immobiliers. Dans le domaine de l'assurance, la FINMA organisera un test de résistance pour obtenir des informations sur l'influence de la part en immobilier et en hypothèques détenue dans le portefeuille de placements sur la solvabilité des entreprises d'assurance. En outre, la FINMA analysera les procédures d'évaluation externes utilisées par les entreprises d'assurance pour estimer leurs biens immobiliers afin de vérifier si des risques de modèle sont présents dans le domaine de l'assurance.

Concernant le traitement des **cyber risques**, la FINMA a défini de façon concise mais claire dans sa réglementation ses exigences à l'égard des banques. Elle a aussi constitué sa propre banque de savoirs concernant les cyberthèmes et a communiqué aux assujettis ses attentes quant à leur appréhension de tels risques. Elle a également renforcé de manière ciblée la surveillance des cyber risques. Les résultats de son activité de surveillance ont montré que les banques avaient amélioré au cours des dernières années la manière dont elles traitaient les cyber risques. Toutefois, cette problématique reste centrale et il existe encore des potentiels d'amélioration. La FINMA mettra donc l'accent sur une amélioration des dispositifs de gestion des crises chez les établissements assujettis à sa surveillance et chez leurs interlocuteurs. En outre, la FINMA continuera d'analyser en continu la situation générale en matière de menaces. La FINMA suit aussi de très près les cas actuels de cyberattaques d'envergure afin d'en tirer autant que possible des enseignements utiles. La FINMA s'engage activement dans le cadre de la plateforme de coordination interdépartementale³ de lutte contre les cyberattaques.

³ Cf. informations sur le site du Département fédéral des finances (DFF) quant à la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber risques (SNPC) 2018-2022.

Dans la perspective de l'**abandon prévu des taux de référence LIBOR**, la FINMA a sensibilisé à ce problème les établissements assujettis à sa surveillance via une communication sur la surveillance où elle a formulé ses attentes en la matière. Elle exigera périodiquement des établissements les plus exposés des évaluations quant à leur niveau de préparation. La FINMA continuera à œuvrer pour que les assujettis soient bien préparés à l'abandon du LIBOR et s'entretiendra à ce propos avec les groupes de travail nationaux ainsi qu'avec les autorités compétentes. Comme ce fut déjà le cas en 2019, la FINMA prendra contact avec les assujettis particulièrement concernés d'une manière individualisée et orientée sur les risques et vérifiera le caractère adéquat de la manière dont ils saisissent, limitent et contrôlent les risques liés à un possible abandon du LIBOR. La FINMA accorde aussi une attention particulière au fait qu'aucun nouveau produit ou contrat ne se rapporte aux taux de référence LIBOR si la durée des contrats en question dépasse la date de la disparition du LIBOR et que, dans de tels contrats, aucune disposition juridique appropriée (clause *fall back*) n'est prévue. En outre, la FINMA se penche sur la potentielle suppression du LIBOR dans le cadre du Test suisse de solvabilité (SST).

Dans la surveillance de la **lutte contre le blanchiment d'argent**, la FINMA applique une méthode de contrôle intégralement revue. Celle-ci se concentre fortement sur le respect matériel des obligations posées par la loi sur le blanchiment d'argent. Le volume de chaque contrôle dépend cependant du risque encouru par l'établissement financier contrôlé. La FINMA se concentra en outre fortement sur la gestion des risques au sein des établissements financiers qui gèrent des clients proches du pouvoir. Dans le domaine des valeurs patrimoniales numériques, la FINMA exige, sur la base d'une approche neutre à l'égard de la technologie, que ces affaires respectent au moins les mêmes standards que les affaires traditionnelles.

La FINMA continuera de suivre de très près les risques juridiques et de réputation relatifs à l'**accès aux marchés étrangers** et sensibilisera les établissements concernés à cette problématique lors des entretiens sur la surveillance. Elle soutient au niveau technique les instances politiques suisses dans leurs efforts pour obtenir des équivalences.

La FINMA a aussi identifié des risques qui pourraient influencer à plus long terme la place financière suisse. En font partie les risques relatifs au changement climatique qui seront exposés plus en détail ci-après. Parmi les autres risques à long terme, on compte le vieillissement de la société, le respect de la vie privée des preneurs d'assurance menacé par de nombreuses collectes de données ainsi que les risques pour la gestion de fortune sur un marché où les évaluations des instruments financiers baissent.

Les accords de Paris sur le climat posent que la branche financière a un rôle à jouer dans la transition vers une économie plus durable. S'il est synonyme d'opportunités pour les établissements financiers, le changement climatique et ses conséquences est aussi gros de risques financiers potentiels pour les établissements financiers.

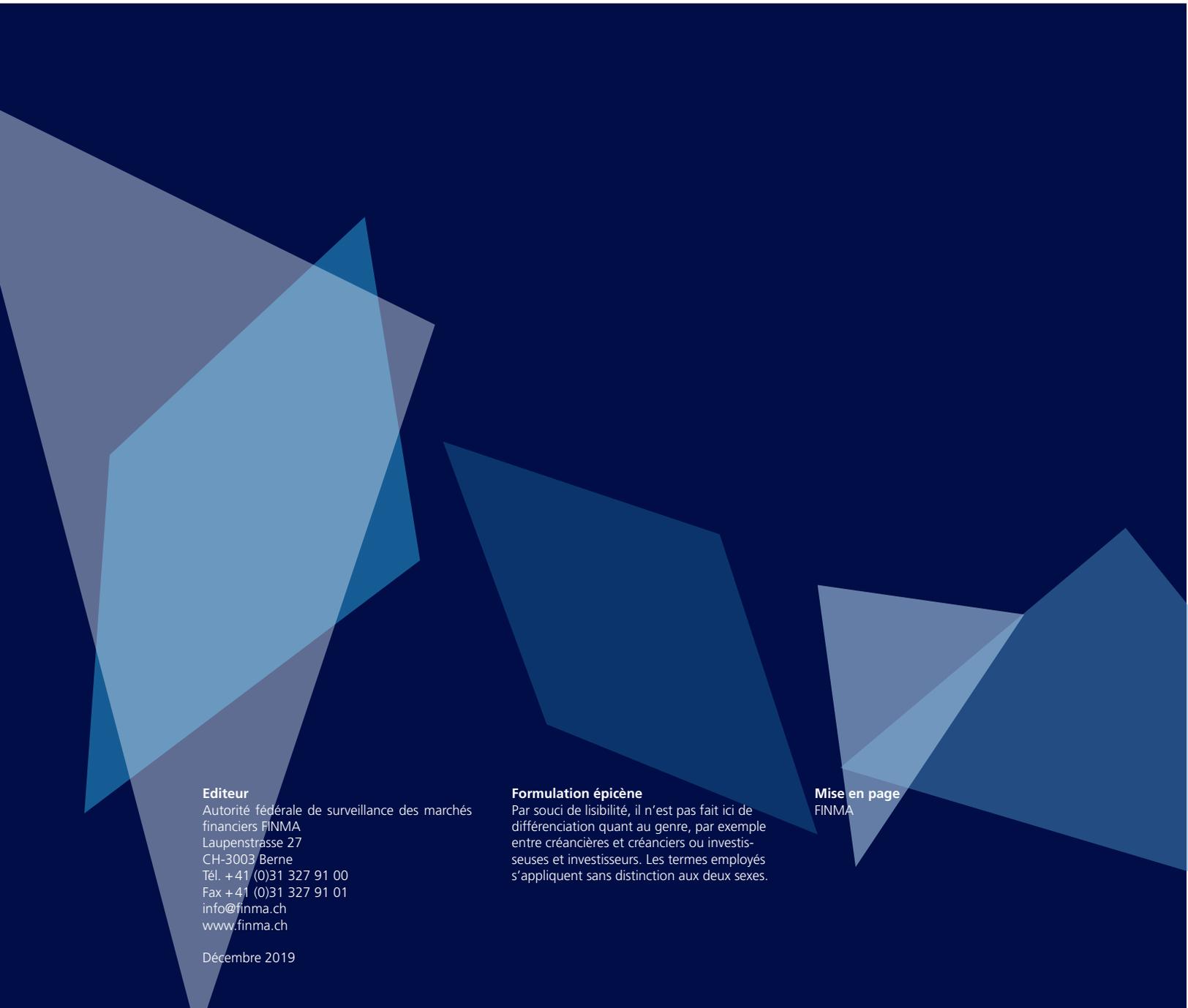
Conformément à son mandat légal, l'attention de la FINMA se concentre sur les risques climatiques liés à la finance pour les établissements financiers. Ces risques peuvent être répartis en deux catégories : risques physiques et risques de transition. Les risques physiques concernent la menace d'une hausse des sinistres et des coûts pour l'économie suite à des catastrophes naturelles et aux variations graduelles du climat. De tels risques peuvent engendrer des pertes substantielles pour les entreprises d'assurance et de réassurance. Les risques de transition résultent des mesures prises au niveau de la politique environnementale ou des percées technologiques disruptives. Celles-ci peuvent déclencher des adaptations rapides des prix, lesquelles pour le moment ne sont pas suffisamment prises en compte par les marchés, par exemple dans les secteurs consommant beaucoup de

matières premières comme l'énergie, l'industrie ou le transport. Plus des mesures efficaces pour réaliser les objectifs climatiques seront prises tard, plus de telles mesures devront être drastiques. Il n'est pas à exclure que les marchés n'intègrent les risques décrits tardivement, mais au prix d'adaptations profondes. Les pertes correspondantes pourraient par exemple se répercuter, via les placements (à l'actif du bilan), sur la rentabilité des banques, gestionnaires de fortune et assurances. Les risques climatiques présentent des caractéristiques propres, par exemple des horizons temporels très longs, des enchaînements de causes et d'effets parfois peu clairs ainsi que des variables incertaines dans le domaine de la politique environnementale. Cela n'est pas sans mettre la gestion adéquate des placements par des instruments habituels devant des défis. Les établissements financiers et les autorités de surveillance travaillent donc aussi à une échelle internationale à intégrer plus fortement les risques climatiques dans les processus de gestion des risques, à développer et à mettre en place des instruments et approches appropriés pour mesurer et réduire les risques ainsi qu'à garantir une publication transparente des risques correspondants. Dans ce contexte, le Network for Greening the Financial System (NGFS)⁴ joue, parmi les autorités de surveillance et les banques centrales, un rôle moteur.

La FINMA va affiner ses analyses des risques liés au climat dans les bilans des établissements financiers et développer des approches pour une meilleure publication, volontaire ou régulée, des risques climatiques financiers.

⁴ La FINMA a intégré le NGFS en avril 2019.





Editeur

Autorité fédérale de surveillance des marchés
financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)31 327 91 00
Fax +41 (0)31 327 91 01
info@finma.ch
www.finma.ch

Décembre 2019

Formulation épicène

Par souci de lisibilité, il n'est pas fait ici de
différenciation quant au genre, par exemple
entre créancières et créanciers ou investis-
seuses et investisseurs. Les termes employés
s'appliquent sans distinction aux deux sexes.

Mise en page
FINMA